

## Rapport d'essais / *Test report* N° FE 21-0041-0235\_V1

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. *The reproduction of this test report is only authorized in its integral form.*

Produit / *Sample* : Tissu/ fabric – Référence / *Reference* : **Revyva Atlantic**  
Champs sur Marne, le 22/02/2021

**Supplied by:**  
**VYVA FABRICS**  
**TT. Vasumweg 140**  
**1033 SH AMSTERDAM**  
**THE NETHERLANDS**

Ce document comporte 3 pages de rapport d'essais et 1 annexe  
*This document includes 3 test report pages and 1 annexe*

## RAPPORT D'ESSAIS / *TEST REPORT* N° FE 21-0041-0235\_V1

Produit / *Sample* : Tissu/ fabric – Référence / *Reference* : **Revyva Atlantic**

Technicien d'essai  
HAMILA Bilel (FEU)

Responsable Technique Compétence Feu  
ETIEMVRE Clotilde



Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essais ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document. Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente. L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

*The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.*

*The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples.*

*Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of Article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales.*

*The COFRAC accreditation attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.*

*The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.*

*The French version of this report shall prevail.*

**Siège social**  
10, rue Galilée  
77420 Champs-sur-Marne  
Tél +33 (0)1 72 84 97 84  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Siret 775 680 903 00132  
APE 7219Z  
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois – Construction, Ameublement

Produit / *Sample* : Tissu/ fabric - Référence / *Reference* : **Revyva Atlantic**

Descriptif :

Echantillonnage fait par le demandeur  
*Sampling carried out by the applicant*

Complété selon le descriptif fait par le demandeur  
*Completed according to the description provided by the client*

Type de support

*Kind of textile*

Woven

Composition

*Composition*

100 % polyester (recyclé)

Masse surfacique

*Mass per unit area*

800 g/m<sup>2</sup>

Epaisseur en mm

*Thickness (mm)*

1 mm (Donné laboratoire FCBA)

Coloris

*Colour*

Beige

Observations / *Remarks* :

Date réception échantillon / *Date of sample receipt* : 26/01/2021

Date de début des essais / *Start date of the test* : 16/02/2021

Echantillonnage fait par le demandeur / *Sampling carried out by the applicant*

Dérogation-Ecart / *Test exception - Difference:/*

Les conditions ambiantes spécifiées ont été respectées ; dans le cas contraire, les écarts sont mentionnés sur l'essai concerné.

*The specified atmospheric conditions have been met; otherwise, the differences are mentioned in the test concerned.*

Produit / *Sample* : Tissu/ fabric - Référence / *Reference* : **Revyva Atlantic**

**RESULTAT(S) D'ESSAI / *TEST RESULTS***

NF P 92-503 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples / *Reaction to fire tests - Electrical burner test used for flexible materials*

Dimensions éprouvettes : 180\*600mm

Conditionnement des éprouvettes / *Sample conditioning* : > 7 jours/days, Température 23 +/- 2°C, Humidité 50 +/-5 %

Moyenne des 4 éprouvettes réalisée en Sens Trame / 2 faces identiques

		1	2	3	4	5	6	Moyenne
Coloris		Beige	Beige	Beige	Beige	Beige	Beige	
Éprouvettes		Chaîne	Trame	Trame	Trame	Trame	Trame	
Masse de l'éprouvette (arrondi au g)	g	63	63	63	64	64	64	
Percement rapide avant 20 s	Oui / Non	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote :	s	0	1,3	5,5	8,7	0	8,9	
Chute de gouttes ou de particules enflammées	Oui / Non	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	Oui / Yes	
Chute de gouttes ou de particules non enflammées	Oui / Non	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	Oui / Yes	
Présence de points incandescents avec ou sans effet de propagation	Oui / Non	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	Non / No	
Distance maximale détériorée en partant du bord inférieur de l'éprouvette	mm	215	250	205	230	220	250	233,75
Largeur maximale détériorée comprise entre 450 mm et 600 mm de son bord inférieur	mm	/	/	/	/	/	/	
Éprouvettes sélectionnées pour calcul de la moyenne			x	x	x		x	

**Commentaires/ *Comments*** : Essais d'orientation

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507 : Non / No |  
Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507 : Non / No |  
Le produit est soumis à vieillissement accéléré suivant NF P 92 512 : Non / No. Ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité |

Date de début d'essai / Initial test date : 16/02/2021

Date de fin d'essai / Final test date : 16/02/2021

Fin des résultats

Produit / *Sample* : Tissu/ fabric - Référence / *Reference* : Revyva Atlantic

## ANNEXE 1

### Description des essais / *Test method description*

#### NF P 92-503 Décembre 1995 - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples / *Reaction to fire tests - Electrical burner test used for flexible materials*

Objet : Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux essais prescrits par l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.

Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm. L'éprouvette de 180 x 600 mm est tendue sur une grille, disposée sur un support à 30° de l'horizontale. Une plaque incombustible est alors rabattue au dos, au départ de l'essai. Le matériau est soumis au rayonnement calorifique et à un courant de gaz chauds provoqués par le brûleur électrique de 500 W disposé à 30 mm sous l'éprouvette. Après 20 secondes, une flamme pilote est amenée au contact de l'éprouvette pendant 5 secondes. L'opération se poursuit toutes les 30 secondes pendant 5 minutes.

Les observations sont alors notées : durée d'inflammation, distances détruites, présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Incertitudes :

Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.